



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Evaluation du pass culture

Question écrite n° 19900

Texte de la question

Mme Brigitte Kuster rappelle à M. le ministre de la culture que, depuis le mois de février 2019, le pass culture est expérimenté dans cinq départements auprès de 12 000 jeunes âgés de 18 ans. Or à ce jour, aucun retour d'expérience n'a été communiqué par le ministère, ni sur les contenus culturels mis à disposition et l'usage qu'en font les jeunes concernés, ni sur ses modes de financement, et notamment sur la part prise en charge par l'État, et celle couverte par des partenaires privés, et moins encore sur les modalités d'extension du dispositif à l'ensemble d'une classe d'âge, soit approximativement 700 000 individus. Elle lui demande s'il peut apporter des réponses précises à l'ensemble de ces questions.

Texte de la réponse

Le pass Culture est actuellement en phase d'expérimentation au sein de quatorze départements et concerne l'ensemble de la génération des jeunes âgés de 18 ans qui y résident, à savoir près de 135 000 jeunes. Le pass Culture enregistre, début décembre 2020, près de 675 000 réservations et compte près de 4 500 lieux actifs proposant des offres culturelles. Le dispositif accueille diverses structures dont les domaines d'activité sont inscrits dans l'arrêté du 5 février 2019 pris en application des articles 2, 3 et 4 du décret n° 2019-66 du 1er février 2019 relatif à l'expérimentation du « pass Culture » (musées, patrimoine culturel et centres d'art, spectacle vivant, cours ou ateliers de pratique artistique et culturelle, cinéma, audiovisuel / vidéo, musique, instruments de musique, livre, presse, jeux vidéos, dédicaces, rencontres et conférences culturelles, œuvres d'art). Le livre reste l'offre la plus plébiscitée par les jeunes (60 % des réservations), devant la musique (15 %) et l'audiovisuel (10,5 %). Les jeunes privilégient l'offre physique à l'offre numérique : avant les mesures de confinement dues à l'épidémie de Covid-19, les offres physiques représentaient 80 % des réservations et les offres numériques 20 %. La tendance s'est inversée avec la fermeture des lieux culturels, entraînant de fait un report de la consommation des jeunes vers le numérique (80 % des réservations pendant la période de confinement). Les biens et services utilisés par les jeunes grâce à leur pass sont financés aux 2/3 par l'État et à 1/3 par les acteurs culturels, étant entendu que les biens numériques ne sont pas remboursés aux offreurs concernés et donc financés par ces derniers. Des évaluations régulières des résultats atteints par le pass Culture dans les premiers territoires d'expérimentation ont été réalisées, permettant d'adapter le dispositif à chaque étape de son déploiement, pour mieux prendre en compte les attentes des jeunes et des offreurs culturels, en développant de nouvelles fonctionnalités. Au terme d'un bilan approfondi, l'objectif est aujourd'hui de pouvoir réunir toutes les conditions permettant une généralisation du pass Culture à l'ensemble des jeunes de 18 ans sur l'ensemble du territoire, en 2021.

Données clés

Auteur : [Mme Brigitte Kuster](#)

Circonscription : Paris (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19900

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 mai 2019](#), page 4888

Réponse publiée au JO le : [22 décembre 2020](#), page 9468